

NOM DU PRODUIT : **CRÈME LAVANTE PARFUMÉE POUR LES MAINS**CODE PRODUIT : **A326-A328****RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ****1.1. Identificateur de produit :**

Nom du produit : **CRÈME LAVANTE PARFUMÉE POUR LES MAINS**
Code produit : **A326-A328**
Conditionnement : **A326 : Carton de 1 Bidon de 5 L**
A328 : Carton de 6 Flacons de 500 mL
Type de produit : **Mélange**
UFI : **Non concerné**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées :

Utilisations identifiées : **Utilisation professionnelle et grand public.**
Produit cosmétique.
Savon nettoyant d'hygiène corporelle.
Utilisations déconseillées : **Pas de données disponibles.**
Raison justifiant les utilisations déconseillées : **Non concerné.**

1.3. Renseignement concernant le fournisseur de la Fiche de Données de Sécurité :

Producteur/Fournisseur : **L'ARTISANERIE « ENTREPRISE ADAPTÉE »**
Adresse : **74 bis avenue du Général de Gaulle**
CS20096
18203 Saint Amand Montrond
Tel : **+33.(0)2.48.63.71.00**
Fax : **+33.(0)2.48.96.72.26**
E-mail : lartisanerie@apei.asso.fr
Site internet : www.apei.asso.fr
Personne de contact : lartisanerie@apei.asso.fr / +33.(0)2.48.63.71.00

1.4. Numéro d'appel d'urgence :France - INRS/ORFILA : **+33 (0)1.45.42.59.59****RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1. Classification du mélange :****2.1.1. Classification selon le Règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) modifié :**

Eye Irrit. 2, H319
Aquatic Chronic 3, H412.

2.1.2. Informations complémentaires :

Le texte intégral des catégories de danger et des phrases H est repris dans la rubrique 16.
La justification de la classification est reprise en rubrique 16.

NOM DU PRODUIT : **CRÈME LAVANTE PARFUMÉE POUR LES MAINS**

 CODE PRODUIT : **A326-A328**

2.2. Éléments d'étiquetage :

2.2.1. Étiquetage selon le Règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) modifié :



ATTENTION

H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P280	Porter un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

2.2.2. Informations d'étiquetage supplémentaires obligatoires :

Numéro d'identification unique (UFI) :

Non concerné.

Dispositifs de sécurité :

Non concerné.

Mentions de danger supplémentaires concernant certaines propriétés physiques du mélange :

Non concerné.

Mentions de danger supplémentaires concernant les propriétés relatives à la santé du mélange :

Non concerné.

Mentions de danger supplémentaires pour certains mélanges :

Non concerné.

Éléments d'étiquetage résultant d'autres actes communautaires :

Substances chimiques – Règlement (CE) n°1907/2006 (REACH) modifié :

Non concerné.

Produits détergents – Règlement (CE) n°648/2004 (Détergents) modifié :

Non concerné.

Produits biocides – Règlement (UE) n°528/2012 (Biocides) modifié :

Non concerné.

Produits cosmétiques – Règlement (CE) n°1223/2009 (Cosmétiques) modifié :

Ingrédients : AQUA, SODIUM LAURETH SULFATE, SODIUM CHLORIDE, COCAMIDOPROPYL BETAINE, PARFUM, GLYCERIN, LAURETH-2, SODIUM BENZOATE, TETRASODIUM GLUTAMATE DIACETATE, PEG-40 HYDROGENATED CASTOR OIL, CITRIC ACID, COCO GLUCOSIDE, GLYCERYL OLEATE, GLYCOL DISTEARATE, COCAMIDE MEA, LACTIC ACID, C114700, TOCOPHEROL, HYDROGENATED PALM GLYCERIDES CITRATE, BENZYL SALICYLATE, LINALOOL, HYDROXYCITRONELLAL.

Générateurs d'aérosols – Directive n°75/324/CEE (Générateurs d'aérosols) modifié :

Non concerné.

Composés Organiques Volatils – Directive n°2004/42/CE (COV) modifié :

Non concerné.

NOM DU PRODUIT : **CRÈME LAVANTE PARFUMÉE POUR LES MAINS**

CODE PRODUIT : **A326-A328**

2.3. Autres dangers :

Propriétés PBT/vPvB (Annexe XIII du Règlement REACH) :

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT/vPvB.

Ingrédients soumis à autorisation (Annexe XIV du Règlement REACH) :

Le mélange ne contient pas de SVHC $\geq 0.1\%$ et/ou de substances soumises à autorisation.

Ingrédients soumis à restriction (Annexe XVII du Règlement REACH) :

Le mélange ne contient pas de substances soumises à restriction.

Propriété Perturbateur endocrinien (voir rubrique 11) :

Le mélange ne contient pas de substances ayant des propriétés perturbant le système endocrinien.

Autres dangers (voir rubrique 11) :

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances :

Non concerné.

3.2. Mélanges :

Description :

Nom du composant	Identifiants	Classification CLP	LCS / Facteur M / Nanoforme	Concentration (%)	Notes
Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts	CAS : 68891-38-3 CE : 500-234-8 ID : -- REACH : 01-2119488639-16	Skin Irrit. 2 ; H315 Eye Dam. 1 ; H318 Eye Irrit. 2 ; H319 Aquatic Chronic 3 ; H412	$\geq 10\%$ $\geq 5 - < 10\%$	$5 \leq x\% < 10$	[1]
1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-, N-(C8-18 and C18-unsatd. acyl) derivs., inner salts	CAS : 147170-44-3 CE : 604-575-4 ID : -- REACH : --	Eye Dam. 1 ; H318 Eye Irrit. 2 ; H319 Aquatic Chronic 3 ; H412	$> 10 - \leq 100\%$ $\geq 4 - \leq 10\%$	$1 \leq x\% < 5$	[1]
Alcohols, C12-14, ethoxylated	CAS : 68439-50-9 CE : 500-213-3 ID : -- REACH : 01-2119487984-16	Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 2 ; H411	M = 10	$0.1 \leq x\% < 1$	[1]

Autres informations :

Le texte intégral des catégories de danger et des phrases H est repris dans la rubrique 16.

[1] Substance présentant un danger pour la santé ou l'environnement au sens du Règlement CLP.

[2] Substance pour laquelle il existe des limites d'exposition sur le lieu de travail.

[3] Substance PBT ou vPvB selon l'Annexe XIII du Règlement REACH.

[4] Substance SVHC ou CMR ou présentant des propriétés perturbant le système endocrinien ou de nanoforme.

RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des mesures de premiers secours :

Conseils généraux :

En cas de malaise, consulter un médecin.

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NOM DU PRODUIT : **CRÈME LAVANTE PARFUMÉE POUR LES MAINS**CODE PRODUIT : **A326-A328**

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation :

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Si des troubles respiratoires apparaissent, appeler les secours médicalisés.

En cas de contact avec la peau :

Rincer abondamment la peau à l'eau ou se doucher.

En cas de contact avec les yeux :

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

En cas d'ingestion :

Si la quantité est peu importante (pas plus d'une gorgée) rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin.
Garder au repos.
Ne pas faire vomir.
Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.
En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est.
Montrer l'étiquette.

Autoprotection de la personne qui dispense les premiers soins :

Pas de données disponibles.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés :**En cas d'inhalation :**

Aucun effet observé dans des conditions normales d'utilisation.

En cas de contact avec la peau :

Aucun effet observé dans des conditions normales d'utilisation.

En cas de contact avec les yeux :

Provoque une sévère irritation des yeux.

En cas d'ingestion :

Aucun effet observé dans des conditions normales d'utilisation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Traitement symptomatique (voir rubrique 4.1.).

RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction :****Moyens d'extinction appropriés :**

En cas d'incendie, utiliser : eau pluvieuse ou brouillard d'eau ; mousse ; poudre sèche ; dioxyde de carbone (CO₂).
Les poudres chimiques, le dioxyde de carbone et les autres gaz extincteurs conviennent pour de petits feux.
Refroidir ou éloigner les emballages à proximité des flammes.
Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés :

En cas d'incendie, ne pas utiliser : jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant du mélange :**Produits de combustion dangereux :**

En cas d'incendie, peut se former : monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO₂).

NOM DU PRODUIT : **CRÈME LAVANTE PARFUMÉE POUR LES MAINS**CODE PRODUIT : **A326-A328****Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion :**

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire.

L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

5.3. Conseil aux pompiers :**Classe d'inflammabilité :**

Combustible.

Protection contre l'incendie :

Combattre le feu à distance de sécurité et à partir d'un endroit protégé.

Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

Procédure spéciale :

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :**

Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

6.1.1. Pour les non-secouristes :**Équipements de protection :**

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas respirer les vapeurs ou pulvérisations du produit.

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (voir rubrique 8).

Procédures d'urgence :

Éloigner le personnel non indispensable.

Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux.

Ne pas fumer.

6.1.2. Pour les secouristes :

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (voir rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :**6.3.1. Moyens appropriés pour le confinement :**

Ramasser les déchets, les stocker dans des fûts polyéthylènes hermétiquement fermés et identifiés avant de les faire traiter par une entreprise agréée.

6.3.2. Moyens appropriés pour le nettoyage :

Rend le sol glissant.

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées.

Rincer les faibles résidus à l'eau.

NOM DU PRODUIT : **CRÈME LAVANTE PARFUMÉE POUR LES MAINS**CODE PRODUIT : **A326-A328****6.3.3. Autres informations :**

Pas de données disponibles.

6.4. Référence à d'autres Rubriques :

Voir rubriques 7, 8 et 13.

RUBRIQUE 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :****Mesure de protection :**

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Porter un équipement de protection des yeux / du visage (voir rubrique 8).

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Mesures pour prévenir un incendie :

Pas de données disponibles.

Mesures pour prévenir la génération d'aérosols et de poussières :

Pas de données disponibles.

Mesures pour protéger l'environnement :

Empêcher toute pénétration dans les égouts et les cours d'eau et surtout les effluents de la lutte contre le feu.

Conseil général sur l'hygiène des travailleurs :

Se laver les mains après manipulation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :**Mesures techniques et conditions de stockage :**

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

Matériaux d'emballage :

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

Conditions requises pour l'espace de stockage et les contenants :

Le sol des locaux sera imperméable et formera une cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

Classe de stockage :

Non concerné.

Durabilité minimale :

Supérieur à 30 mois.

PAO : 18 mois.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Voir rubrique 1.2.

NOM DU PRODUIT : **CRÈME LAVANTE PARFUMÉE POUR LES MAINS**

 CODE PRODUIT : **A326-A328**
RUBRIQUE 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE
8.1. Paramètres de contrôle :
8.1.1. Exposition du travailleur :
Valeurs limites d'exposition professionnelles (VLE / VLEP) - France :

Non concerné.

Valeurs limites biologiques (VLB) - France :

Non concerné.

Doses dérivées sans effet (DNEL) ou Doses dérivées avec un effet minimum (DMEL) - Professionnelles :

Nom du composant	N° CAS	Voie d'exposition	Effets potentiels sur la santé	DNEL / DMEL
Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts	68891-38-3	Inhalation	Effets systémiques / long terme	7.9 mg/m ³
		Cutanée	Effets systémiques / long terme	80.36 mg/kg pc/j
Alcohols, C12-14, ethoxylated	68439-50-9	Inhalation	Effets systémiques / long terme	19.6 mg/m ³
		Cutanée	Effets systémiques / long terme	187.0 mg/kg pc/j

Source : données fournisseur ; dossier d'enregistrement REACH.

8.1.2. Exposition de l'environnement :
Concentration prédite sans effet (PNEC) :

Nom du composant	CAS	Compartiment de l'environnement	PNEC
Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts	68891-38-3	Eau douce	0.052 mg/L
		Eau marine	5.2 µg/L
		STP	1.0 g/L
		Sédiment eau douce	0.2 mg/kg de sédiment
		Sédiment eau marine	0.02 mg/kg de sédiment
		Sol	7.5 mg/kg de sol
		Oral	--
Alcohols, C12-14, ethoxylated	68439-50-9	Eau douce	0.003 mg/L
		Eau marine	0.0 mg/L
		STP	0.2 mg/L
		Sédiment eau douce	0.089 mg/kg de sédiment
		Sédiment eau marine	0.009 mg/kg de sédiment
		Sol	0.016 mg/kg de sol
		Oral	--

Source : données fournisseur ; dossier d'enregistrement REACH.

8.2. Contrôles de l'exposition :
8.2.1. Contrôles techniques appropriés :
Mesures liées à la substance/mélange :

Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Mesures structurelles :

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Mesures organisationnelles :

Pas de données disponibles.

Mesures techniques :

Pas de données disponibles.

NOM DU PRODUIT : **CRÈME LAVANTE PARFUMÉE POUR LES MAINS**CODE PRODUIT : **A326-A328****8.2.2. Mesures de protection individuelle :****Protection des yeux / du visage :**

Éviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes à protection latérale conformes à la norme NF EN166.

Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.

Il est recommandé aux porteurs de lentilles de contact d'utiliser des verres correcteurs lors des travaux où ils peuvent être exposés à des vapeurs irritantes.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

Protection de la peau :**Protection des mains :**

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conforme à la norme NF EN374.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés :

-Latex naturel

-Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))

-PVC (Polychlorure de vinyle)

-Caoutchouc Butyle (Copolymère isobutylène-isoprène)

Caractéristiques recommandées :

-Gant imperméable conformes à la norme NF EN374

Autres :

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

Protection respiratoire :

Dans des conditions normales d'utilisation avec des conditions de ventilation suffisantes, aucune protection n'est nécessaire.

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

Protection contre les risques thermiques :

Pas de données disponibles.

Mesures d'hygiène :

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

NOM DU PRODUIT : **CRÈME LAVANTE PARFUMÉE POUR LES MAINS**

 CODE PRODUIT : **A326-A328**

8.2.3. Mesures de protection de l'environnement :

Mesures liées à la substance/mélange :

Empêcher toute pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols et les soubassements.

Mesures d'instruction :

Pas de données disponibles.

Mesures organisationnelles :

Pas de données disponibles.

Mesures techniques :

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

Paramètre	Valeur	Source / justification
État physique :	Liquide nacré	Contrôle visuel
Couleur :	Blanc	Contrôle visuel
Odeur :	Pivoine	Contrôle olfactif
Point de fusion / point de congélation :	Non applicable	--
Point / intervalle d'ébullition :	Non déterminé	--
Inflammabilité :	Ininflammable	--
Limites inférieures et supérieures d'explosion / inflammabilité (°C) :	Non concerné	--
Point d'éclair (°C) :	Non déterminé	--
Température d'auto-inflammation (°C) :	Non déterminé	--
Température de décomposition (°C) :	Non déterminé	--
pH :	4.8 – 5.3	pHmètre
Viscosité cinématique (mm²/s) :	2 000 – 6 000	Viscosimètre Brookfield
Solubilité :	Non déterminé	--
Coefficient de partage n-octanol / eau :	Non déterminé	--
Pression de vapeur :	Non déterminé	--
Densité et/ou densité relative :	1.02 – 1.05	--
Densité de vapeur relative :	Non déterminé	--
Caractéristiques des particules :	Non applicable	--

9.2. Autres informations :

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Classe de danger	Données	Source / justification
Substances et mélanges explosibles :	Non classé	Non applicable
Gaz inflammables :	Non classé	Non applicable
Aérosols :	Non classé	Non applicable
Gaz comburants :	Non classé	Non applicable
Gaz sous pression :	Non classé	Non applicable
Liquides inflammables :	Non classé	Non applicable
Matières solides inflammables :	Non classé	Non applicable

NOM DU PRODUIT : **CRÈME LAVANTE PARFUMÉE POUR LES MAINS**CODE PRODUIT : **A326-A328**

Substances et mélanges autoréactifs :	Non classé	Non applicable
Liquides pyrophoriques :	Non classé	Non applicable
Matières solides pyrophoriques :	Non classé	Non applicable
Matières et mélanges auto-échauffants :	Non classé	Non applicable
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau :	Non classé	Non applicable
Liquides comburants :	Non classé	Non applicable
Matières solides comburantes :	Non classé	Non applicable
Peroxydes organiques :	Non classé	Non applicable
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux :	Non classé	Non déterminé
Explosibles désensibilisés :	Non classé	Non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Propriétés bactériologiques :

Paramètre	Valeur	Source / justification
Bactéries pathogènes :	≤ 0.00 UFC/g	Cytométrie de flux
Bactéries totales :	≤ 1 000.00 UFC/g	Cytométrie de flux
Levures / moisissures :	≤ 100.00 UFC/g	Cytométrie de flux

RUBRIQUE 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité :

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique :

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses :

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

10.4. Conditions à éviter :

Températures inférieures à 4°C (craint le gel) et supérieures à 45°C.

10.5. Matières incompatibles :

Pas de données disponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux :

La décomposition thermique peut dégager/former : monoxyde de carbone (CO) ; dioxyde de carbone (CO₂).

RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n°1272/2008 :

Aucune donnée n'est disponible sur le mélange.

NOM DU PRODUIT : **CRÈME LAVANTE PARFUMÉE POUR LES MAINS**

 CODE PRODUIT : **A326-A328**

Classe de danger	Données	Source / justification
Toxicité aiguë :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	--
Par ingestion :	Non déterminé	--
Par voie cutanée :	Non déterminé	--
Par inhalation :	Non déterminé	--
Corrosion / irritation cutanée :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	--
Corrosion / irritation oculaire :	D'après les données disponibles sur les ingrédients : Le produit peut provoquer une sévère irritation des yeux.	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire ou cutanée :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	--
Cancérogénicité :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	--
Mutagénicité sur les cellules germinales :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	--
Toxicité pour la reproduction :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	--
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – Exposition unique :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	--
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – Exposition répétée :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	--
Danger par aspiration :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	--

11.1.1. Information sur les voies d'exposition probables :

La voie d'exposition probable dans le cadre d'un usage normal du produit est la voie cutanée.

11.1.2. Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :

Provoque une sévère irritation des yeux.

11.1.3. Effets immédiats et différés, et effets chroniques d'une exposition de courte ou de longue durée :

Pas de données disponibles.

11.1.4. Effets interactifs :

Pas de données disponibles.

11.1.5. Absence de données spécifiques :

Pas de données disponibles.

11.1.6. Mélanges :

Pas de données disponibles.

11.1.7. Informations sur les mélanges et informations sur les substances :

Pas de données disponibles.

11.2. Informations sur les autres dangers :

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien :

Le mélange ne contient pas de substances ayant des propriétés perturbant le système endocrinien.

11.2.2. Autres informations :

Pas de données disponibles.

NOM DU PRODUIT : **CRÈME LAVANTE PARFUMÉE POUR LES MAINS**CODE PRODUIT : **A326-A328****RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Aucune donnée n'est disponible sur le mélange.

12.1. Toxicité :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour les poissons :

Pas de données disponibles.

Toxicité pour les crustacés :

Pas de données disponibles.

Toxicité pour les algues :

Pas de données disponibles.

12.2. Persistance et dégradabilité :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Dégradation abiotique :

Pas de données disponibles.

Élimination physique et photochimique :

Pas de données disponibles.

Biodégradation :

Pas de données disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Coefficient de partage n-octanol / eau (log Kow) :

Pas de données disponibles.

Facteur de bioconcentration :

Pas de données disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement :

Pas de données disponibles.

Tension superficielle :

Pas de données disponibles.

Absorption / désorption :

Pas de données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB :

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT/vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien :

Le mélange ne contient pas de substances ayant des propriétés perturbant le système endocrinien.

12.7. Autres effets néfastes :

Pas de données disponibles.

NOM DU PRODUIT : **CRÈME LAVANTE PARFUMÉE POUR LES MAINS**CODE PRODUIT : **A326-A328****RUBRIQUE 13. CONSIDÉRATION RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1. Méthode de traitement des déchets :****13.1.1. Élimination du produit / de l'emballage :**

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Vider complètement le récipient.

Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

Classification des dangers :

HP4 : Irritant

Code nomenclature (Code de l'environnement, art. R541-8, annexe II) :

15.01.10* : Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus.

13.1.2. Informations pertinentes sur le traitement des déchets :

Pas de données disponibles.

13.1.3. Informations pertinentes sur l'élimination des eaux usées :

Pas de données disponibles.

13.1.4. Autres recommandations pour l'élimination :

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification :**

Non concerné.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU :

Non concerné.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport :

Classe de danger : Non concerné.

Étiquette de danger : Non concerné.

14.4. Groupe d'emballage :

Non concerné.

14.5. Dangers pour l'environnement :

Non concerné.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :**14.6.1. Transport par voie terrestre (ADR) :**

Non concerné.

14.6.2. Transport ferroviaire (RID) :

Non concerné.

14.6.3. Transport fluvial (ADN) :

Non concerné.

NOM DU PRODUIT : **CRÈME LAVANTE PARFUMÉE POUR LES MAINS**CODE PRODUIT : **A326-A328****14.6.4. Transport maritime (IMDG) :**

Non concerné.

14.6.5. Transport aérien (ICAO/IATA) :

Non concerné.

14.6.6. Mesures à prendre en cas d'urgence ou d'accident :

Voir rubriques 4, 5, 6 et 8.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI :

Non applicable.

RUBRIQUE 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**15.1. Réglementations/législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :****15.1.1. Réglementation européenne :****Règlement CE n°1907/2006 modifié (REACH) :**

Le produit est conforme aux dispositions de REACH.

Il ne contient aucun ingrédient soumis à autorisation ou restriction.

Règlement (CE) n°1272/2008 modifié (CLP) :

Le produit comporte un étiquetage conforme aux dispositions du CLP (voir Rubrique 2).

Règlement (CE) n°648/2004 (Détergents) modifié :

Non concerné.

Règlement (CE) n°528/2012 (Biocides) modifié :

Non concerné.

Règlement (CE) n°1223/2009 (Cosmétiques) modifié :

Le produit comporte un étiquetage conforme aux dispositions du Règlement Cosmétique (voir Rubrique 2).

Directive n°75/324/CEE (Générateurs d'aérosols) modifié :

Non concerné.

Directive n°2004/42/CE (COV) modifié :

Non concerné.

Directive n°2012/18/UE (SEVESO 3) modifiée :

Non concerné.

15.1.2. Réglementation nationale (France) :**Maladies professionnelles :**

Non concerné.

Classification française des ICPE :

Non concerné.

Autres réglementations :

Pas de données disponibles.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique :

Pas de données disponibles.

NOM DU PRODUIT : **CRÈME LAVANTE PARFUMÉE POUR LES MAINS**

 CODE PRODUIT : **A326-A328**
RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS
16.1. Procédure employée pour déterminer la classification selon le règlement CE n°1272/2008 (CLP) :

Classe de danger	Classification	Justification
Physique et chimique	Non classé	Absence de données.
Santé humaine	Eye Irrit. 2	Méthode de calcul
Environnement	Aquatic Chronic 3	Méthode de calcul

16.2. Texte intégral des catégories de danger et des phrases H abrégées reporté des Rubriques 2 et 3 :

Texte abrégé	Texte intégral
Aquatic Acute 1	Toxicité aquatique aiguë, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Toxicité aquatique chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Toxicité aquatique chronique, Catégorie 3
Eye Dam. 1	Corrosif pour les yeux, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritant pour les yeux, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Irritant pour la peau, Catégorie 2
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

16.3. Abréviations et acronymes :

Abréviations / Acronymes	Signification
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
ADR	Accord pour le transport des marchandises dangereuses par la route
CAS	Chemical Abstract Service
CE	Communauté Européenne
CEE	Communauté Économique Européenne
CLP	Classification Étiquetage et Emballage
CMR	Cancérogène, Mutagène et Toxique pour la reproduction
CO	Monoxyde de carbone
CO2	Dioxyde de carbone
COV	Composé Organique Volatil
DNEL	Dose Sans Effet Observée
DMEL	Dose Dérivée avec Effet Minimum
H	Danger
IATA	Association du transport aérien international
ICAO	Organisation de l'aviation civile internationale

NOM DU PRODUIT : **CRÈME LAVANTE PARFUMÉE POUR LES MAINS**

 CODE PRODUIT : **A326-A328**

ID	Identifiant
IMDG	Guide international pour le transport maritime des matières dangereuses en colis
INRS	Institut National de Recherche et de Sécurité
LCS	Limite de concentration spécifique
M	Facteur M
NF EN	Norme Européenne adoptée en France
NSA	Non Spécifié par Ailleurs
OMI	Organisation maritime internationale
ONU	Organisation des Nations Unies
PBT	Persistant Bioaccumulable et Toxique
PNEC	Concentration Prédite Sans Effet
QE	Quantité exceptée
QHSE	Qualité Hygiène Sécurité Environnement
QL	Quantité limitée
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
UE	Union Européenne
UFI	Identifiant Unique de Formulation
REACH	Enregistrement, Évaluation et Autorisation des substances chimiques
SVHC	Substance jugée extrêmement préoccupante
TMP	Tableau des Maladies Professionnelles
VLB	Valeur Limite Biologique
VLE(P)	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle
VME	Valeur Moyenne d'Exposition
vPvB	Très Persistant et Très Bioaccumulable

16.4. Références bibliographiques et sources des données :

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas.

Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée.

Ils sont donnés de bonne foi, l'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité.

Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent.

Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive.

Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux indiqués.

16.5. Conseils relatifs à toute formation appropriée :

Pas de données disponibles.

NOM DU PRODUIT : **CRÈME LAVANTE PARFUMÉE POUR LES MAINS**CODE PRODUIT : **A326-A328****16.6. Historique des modifications apportées à la Fiche de Données de Sécurité :**

Version	Date	Historique des modifications	Rédaction	Approbation
1	25/09/2018	Création	Dossier Central	Sistina Conseils/Resp. QHSE
5	03/07/2025	Mise à jour	Dossier Central	Sistina Conseils/Resp. QHSE

Fait par Sistina Conseils

Visa :

Validé par N.MIALOT Responsable Q.H.S.E.

Visa :